



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22107
18 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 18 JANVIER 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte d'un communiqué publié le 17 janvier 1991 par le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua concernant la situation dans le golfe Persique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Roberto MAYORGA CORTES

Annexe

COMMUNIQUE

Devant la grave crise qui vient d'éclater dans le golfe Persique, le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua tient à déclarer au peuple nicaraguayen et à la communauté internationale ce qui suit :

Soucieux du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toute nation, le Gouvernement du Nicaragua réitère son appui aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies au sujet de ce conflit.

Le Gouvernement du Nicaragua déplore profondément que les tentatives faites pour apporter une solution pacifique à la crise du Golfe par des moyens politiques et diplomatiques se soient soldées par un échec et exprime l'espoir que les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale permettront de rétablir la souveraineté et l'indépendance du Koweït.

De même, le Gouvernement du Nicaragua déplore vivement les souffrances et les pertes en vies humaines, ainsi que les conséquences dévastatrices qu'entraîne inévitablement la guerre. Le Nicaragua, qui a également souffert au cours de son histoire des conséquences d'un conflit armé, se prononce pour une solution rapide à ce conflit qui permette de retrouver le chemin de la paix et de la réconciliation.

Publié à Managua le 17 janvier 1991.

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE
